

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012

Le vingt-quatre octobre deux mille douze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Michel LANGLAIS, Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mmes Marie-France LE ROUX, Corinne BOURCHEIX,

Absents représentés : Eric JAUMET par Jean-Patrick SOULÉ
Yannick LEGLISE par Michel ARMAGNACQ

Absents excusés : Yves NASRI, Aurélie JACCKEL

Absents : David MOURAND, Sophie ROBERT, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance : Corinne BOURCHEIX

Date de convocation : 16 octobre 2012

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Présentation diagnostic dans le cadre de la révision du PLU par le bureau d'étude

67/2012 – PRESENTATION DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU PAR LE BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la révision du PLU de la commune tel qu'il a été établi par le bureau d'études G2C et fait le bilan sur les travaux réalisés par la commission urbanisme à ce jour.

Puis il donne la parole à Madame LOUËRAT Marion du Bureau d'Etudes G2C qui présente le diagnostic territorial aux membres du conseil municipal.

Après cet exposé, Monsieur le Maire remercie le bureau d'études pour la qualité du travail réalisé pour l'élaboration du diagnostic territorial. Ce document permet de se rendre compte avec objectivité de la transformation de la commune au cours de ces dix dernières années et donne au conseil municipal des pistes de travail claires pour établir le projet de développement futur de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne doit pas procéder au vote du diagnostic mais précise que lors de la prochaine étape de la révision du PLU, le Conseil Municipal, après débat, devra se prononcer sur le PADD.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures.

67/2012 – Présentation diagnostic dans le cadre de la révision du PLU par le bureau d'étude

J.P. SOULÉ,

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

M. LANGLAIS

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

C. BOURCHEIX